

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **02 juin 2020 à vingt heures en la salle du Football d'Assesse, rue de Crupet, 5330 Assesse**. L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAISON DU CONSEIL COMMUNAL

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait **par courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
 1. Approbation du compte 2019, du bilan ainsi que des comptes de résultats arrêtés au 31 décembre dernier
 2. Modifications budgétaires n°1
 3. CPAS :
 - Approbation du compte 2019, du bilan ainsi que des comptes de résultats arrêtés au 31 décembre dernier
 - Modifications budgétaires n°1 – Ratification
 - Modifications budgétaires n°2
 4. Subsidés aux associations
 5. Acquisition d'une pelle hydraulique compacte sur pneus – Marché public
 6. Déclassement de l'ancienne pelle hydraulique & Autorisation de vente
 7. Création d'une voirie communale dans le cadre du projet « VICIGAL » – Accord de principe
 8. Echange de parcelles sises à Sorinne-La-Longue – Approbation de l'acte notarial
 9. Suppression d'un tronçon du sentier n° 103 sis à Sorinne-La-Longue
 10. Suppression et modification des sentiers n° 47 et 48 sis à Courrière
 11. Projet « Cœur de Crupet » – Acquisition d'une parcelle privée

12. Adhésion à la centrale d'achat du BEP relative à la passation d'un marché public de services par la réalisation de rapports de qualité des terres par un expert agréé
13. Collaboration entre la Commune et la Province en matière d'aide à l'entretien des cours d'eau non navigables de 3ème catégorie – Approbation d'une nouvelle convention
14. Vérification et réparation des toitures de divers bâtiments communaux – Marché public
15. Taxe sur les secondes résidences – Révision du règlement-taxé
16. Régie communale autonome des Sports :
 - Adaptation des statuts et du règlement d'ordre intérieur du Centre Sportif Local d'Assesse pour le renouvellement de la reconnaissance par l'ADEPS
 - Modification budgétaire
17. Réserves de recrutement d'ouvriers « D2 » et « D4 » – Prolongations
18. ASBL « APPEL » – Octroi d'un subside
19. ASBL « C.A.I.A.C. » – Octroi d'une avance sur la subvention 2020
20. Intercommunales « BEP » « BEP Expansion économique » « BEP Environnement » « BEP Crématorium » « IDEFIN » « ORES Assets » « INASEP » « IGRETEC » « HOLDING Communal S.A. »- Assemblées générales
21. SCRL « Le Foyer jambois et Extensions » – Assemblée générale
22. Acquisition de masques pour les citoyens – Ratification de la délibération prise par le Collège
23. Désignation d'un avocat chargé de défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un recours au Conseil d'Etat visant un permis délivré pour l'implantation d'une éolienne privée – Information
24. Permis d'urbanisation sollicité par un promoteur privé :
 - Création d'un chemin de jonction entre le chemin n°1 et la Rue de Mont ;
 - Création d'un espace de rebroussement pour les services d'incendie et d'un espace public ;
25. Aménagements à réaliser au sein de l'Ecole communale de Courrière – Points déposés par Mr GREGOIRE

Huis-clos :

1. Désignation d'une technicienne de surface remplaçante – Ratifications
2. Désignation d'une accueillante extrascolaire remplaçante – Ratification
3. Enseignement :
 - Désignations d'enseignants – Ratifications
 - Mise à la retraite d'un enseignant – Régularisation
 - Mise en disponibilité précédant la pension de retraite
 - Octroi de divers congés
 - Nomination à titre définitif d'une enseignante

Nous vous prions de trouver, ci-après, les mesures de prévention Covid-19 qui seront d'application :

- **Lavage des mains à l'entrée**
- **Port du masque dans la salle par les Conseillers et le public**
- **Distanciation d'au moins 1,5 m entre les conseillers et entre les membres du public**
- **Dès que les conseillers sont assis à leur place, ils peuvent enlever le masque.**

**Par ordonnance :
Pour le Collège,**

Le Directeur général,



J.P.FRANQUINET

Le Bourgmestre,



D.WEVERBERGH

